Association Saint-Yves

Présidente

Mme Pierrette LE BAYON,

Direction

Mme Cécile ZWILLING

Direction Adjointe

Mr MORVAN Eric

M.E.C.S.

Maison d'Enfants à Caractère Social Collectifs et Hébergement Diversifié renforcé (HDR) Lorient- Auray - Malestroit

Chefs de Service Mme Morgane TALARMAIN (Auray) Mme Elodie LE CORROLLER (Lorient) Mme Virginie PAILLARD (Malestroit)

> Accueil, secrétariat et autres services 5, avenue de la Madeleine 56400 AURAY Tél. 02.97.24.04.95

Association Saint-Yves

Maison d'enfants Saint-Yves Livret d'accueil



5, avenue de la Madeleine 56400 AURAY Tél.02.97.24.04 95 association@st-yves.fr

Bienvenue à la MECS de l'Association Saint Yves

<u>L'Association Saint-Yves</u> gère plusieurs services de Protection de l'enfance:

- ⇒ Un service de milieu ouvert: le SEMO
- Antennes de Vannes- Auray
- Antenne de Larmor plage
 - ⇒ Un service éducatif de jour : le SEJ
- Site de Vannes
- Site d'Auray
 - ⇒ Deux services d'hébergement
- ◆ La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Le Service d'Adaptation Progressive en Milieu Ordinaire (SAPMO)



Unité éducative Lorient 13, rue Blanqui 56100 LORIENT

56100 LORIENT Tél: 02.97.64.17.10



Unité éducative Auray

5, av de la Madeleine 56400 AURAY Tél: 02.97.24.04.95 Fax: 02.97.50.77.06

15



Unité éducative Malestroit

4, rue du bois Pivet 56140 MALESTROIT Tél: 02.97.75.03.97

La place du psychologue dans le service

Le psychologue rattaché à l'unité éducative rencontre chaque jeune dans les premières semaines après l'admission puis avant chaque évaluation (en moyenne 1 fois par trimestre).

L'objectif de ces rencontres est d'aider l'équipe éducative à apporter les réponses les plus adaptées en fonction des besoins repérés.

Dans certains cas, en accord avec les parents, un suivi psychologique pourra être proposé au jeune ; ce suivi ne sera pas exercé par le psychologue de la Maison d'enfants mais sera assuré par des services extérieurs (CMPP, CPEA, Maison des ados, CMP ...)

Missions de la Maison d'enfants à Caractère Social

L'association Saint-Yves participe à des missions de service public en lien avec le Conseil Départemental du Morbihan.

Ses activités sont contrôlées par le Département (Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales : D.G.I.S.S.) Le financement des activités est assuré par le Département, avec un système de prix de journée.

La Maison d'enfants peut accueillir des adolescents garçons et filles de 12 à 18 ans dans le cadre administratif ou judiciaire.

ш

Les jeunes accueillis nous sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de :

* Décision administrative :

Les jeunes sont confiés directement à l'Aide sociale à l'enfance par les parents dans le cadre d'un contrat dit « d'accueil provisoire » ; elle s'adresse aux jeunes « dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger leur santé, leur sécurité ou leur moralité.

*Décision judiciaire :

Dans le cadre de l'assistance éducative (art 375 du code civil), la décision est prise par le juge des enfants, elle concerne alors les jeunes « dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger ou si les conditions de leur éducation sont gravement compromises. »

Des jeunes majeurs (entre 18 et 21 ans) peuvent exceptionnellement être accueillis ; dans ce cas, ils doivent eux-mêmes en faire la demande à l'Aide sociale à l'enfance.

La vie sociale :

Dans chaque unité, les éducateurs organisent des activités sportives, culturelles ou de découverte.



Nous favorisons également l'ins cription des jeunes dans des ac tivités extérieures individuelles ou collectives (clubs sportifs, médiathèque, centre socio cultu rel etc...).

Les éducateurs aident les adolescents à apprendre à faire seuls les démarches et à gérer leurs loisirs en utilisant les équipements de proximité

La Scolarité, l'insertion

La prise en charge à la Maison d'enfants vise à favoriser les apprentissages scolaires du jeune, son désir d'apprendre, et l'acquisition de savoirs.

Les éducateurs apportent un soutien scolaire au quotidien. Les adolescents sont inscrits dans les collèges, lycées publics ou privés , CFA, Mission Locales En fonction de leurs projets.

Dans le cas où existent ou apparaissent des difficultés particulières dans la scolarisation ou insertion d'un jeune, le ser-

vice éducatif de jour de l'association peut être sollicité.



La vie quotidienne :

L'intervention des différents professionnels de la Maison d'enfants a pour objectif de :

- Permettre aux jeunes de faire des acquisitions pour une meilleure autonomie dans la vie quotidienne
- Confronter les jeunes à un cadre éducatif avec ses règles et ses limites.
- Garantir le respect de chacun (protection, intimité, respect de la personne, dignité)
- Contribuer à accepter les autres dans la vie communautaire.
- Permettre aux jeunes de s'exprimer de façon adaptée.
- Inciter les jeunes à être attentif à leur santé et à leur bien-être physique.
- Proposer un confort, une sécurité matérielle, des conditions d'hygiène, une restauration adaptée, favorisant l'épanouissement et le bien-être.

A ce titre, la Maison d'enfants est l'objet de contrôles réguliers en matière de sécurité, d'hygiène et de conformité en vertu des réglementations en vigueur.







12

La Maison d'enfants ne remplace en aucun cas les parents.

Elle se voit confier la mission d'assurer l'accueil physique du jeune et d'effectuer un travail de co-éducation avec les parents.

Ce travail prend en compte les difficultés mais s'appuie également sur les capacités de chacun (parents et enfants).

Il nous apparait très important de préciser que dans le cadre de toute décision, qu'elle soit judiciaire ou administrative, l'autorité parentale n'est pas remise en cause, en effet: « L'autorité appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité .Ils ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. » (Article 371-2).

L'accueil en maison d'enfants n'entraîne pas de rupture avec la famille. Les parents conservent leur autorité parentale. Il s'agit d'ajuster momentanément une distance face aux difficultés et viser à l'établissement de nouveaux liens.

Présentation de la Maison d'enfants

Les accueils en maisons d'enfants répondent aujourd'hui à plusieurs indications, en matière éducative:

- •prévenir l'enracinement des difficultés lorsqu'un déséquilibre dans les conditions éducatives ne peut être modifié en situation.
- engager un processus de **changement** qui redonne une place à chacun dans un projet commun.
- établir avec les parents un système de **coéducation** pour rétablir l'exercice des responsabilités éducatives et répondre aux besoins essentiels du jeune : sécurité, repères, équilibre, socialisation, acquisitions et développement personnel.
- éventuellement, accompagnement vers des projets et des modes de vie plus autonomes.

Chaque unité peut suivre 12 jeunes dont entre 6 et 8 en collectif.

Les équipes sont composées de sept éducateurs spécialisés, d'une maîtresse de maison et de deux surveillants de nuit.



Le D.I.A:

C'est la première étape du projet personnalisé qui sera mis en place au bénéfice du jeune, il fait apparaître :

- ◆Les attentes du décideur, des parents, du jeune.
- ◆Les premiers éléments de modalités de l'aide éducative proposée par la Maison d'enfants.

Le projet personnalisé :

Dans les premières semaines qui suivent l'accueil de chaque jeune à la Maison d'enfants, l'éducateur référent élabore le projet personnalisé du jeune en lien avec l'équipe éducative, les différents intervenants en y associant l'adolescent et ses parents

Il permet de faire apparaître les besoins spécifiques du jeune , ses forces et ses faiblesses et de définir ensemble les objectifs qu'on va chercher à atteindre et les moyens spécifiques que l'on va mettre en place pour les atteindre.

Ce document est validé lors d'une rencontre institutionnelle qui réunit l'enfant, ses parents, l'éducateur référent et le chef de service de la Maison d'enfants.

Il est revu au minimum une fois par an ou plus souvent en fonction de l'évolution de la situation.

Les jeunes peuvent accueillis en collectif ou en individuel.

<u>De manière collective</u>, dans trois unités éducatives situées respectivement à Lorient, Auray et Malestroit.

<u>De manière individuelle</u>, dans le cadre de l' hébergement Diversifié Renforcé (HDR)

L'accueil est assuré en logement individuel, Foyer de jeunes travailleurs ou autre solution d'hébergement adaptée.

Les jeunes en HDR peuvent bénéficier de temps organisés sur le collectif, en fonction de leur projet.

Les modalités d'accueil du jeune sont élaborées dans le cadre de son projet individualisé, en fonction de son âge et de ses besoins.

Modalités générales de prise en charge

La Maison d'enfants accueille des jeunes de façon continue du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le parcours et la durée de l'accueil du jeune dans l'établissement varie en fonction de l'évolution de chaque adolescent et de la situation de sa famille.

Les retours des jeunes dans leur famille sont autorisés dans le cadre fixé par le juge des enfants (droits de sortie, de visite ou d'hébergement).

Pendant les vacances scolaires, la Maison d'enfants peut proposer aux jeunes, des séjours extérieurs, des mini-camps organisés par les éducateurs, des activités de loisirs à partir d'un accueil en unité éducative.

Chaque professionnel travaille avec une équipe, respecte le projet d'établissement, ses valeurs : à ce titre les éducateurs, psychologues, direction et l'ensemble des salariés participent à des réunions de différents types dans l'esprit d'une démarche qualité.

Nous proposons également aux jeunes et à leurs familles des espaces de paroles spécifiques :

Les réunions de jeunes Le Conseil de la Vie Sociale

Le travail avec la famille

La place des parents est essentielle dans le projet éducatif de la Maison d'enfants.

Les professionnels sollicitent la participation des parents pendant toute la durée de l'accueil du jeune. Les contacts sont réguliers (téléphoniques, courriers, rencontres lors des départ ou retours de week-end ; par ailleurs des rendez-vous officiels (en moyenne, un par trimestre) sont organisés pour favoriser l'implication de chacun et le suivi du projet personnalisé de l'adolescent.

Les parents, avec le jeune sont au centre de la prise en charge éducative, car le but est le plus généralement que le jeune accueilli y retrouve sa place.

La Maison d'enfants a mis en place différents outils pour favoriser cet axe de travail dont

Le D.I.A: document individuel d'Accompagnement

La Convention financière Le projet personnalisé